

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
29.05.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué au lieu habituel de ses séances, s'est réuni sous la Présidence de Mr Alain BEAUFORT, Maire.

Étaient présents : M. BEAUFORT Maire, M. SAUVAGE, Mme ROZEC et Mr GEORGE, Adjoints, Mesdames HARDOIN, LEGAY, NAVARRE, ROBLIN et Messieurs BUREL, HOUE, PHILIPPE et TALFUMIER

Absents excusés : P. DURAND représenté par P. BUREL
F. RENAUD représentée par L. ROZEC
P. TUERO représentée par C. LEGAY

Secrétaire de séance : A. GEORGE

Convocation du : 24.05.2018

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Approuve** le compte-rendu du conseil municipal précédent,
- **Procède au tirage au sort** des membres du jury criminel pour l'année 2019 sur la liste électorale,
- **Retient** le groupement SOGEA Ile de France et CISE TP pour la réalisation des travaux de création d'assainissement collectif au hameau du Montcel, rue de la Brunotterie, rue des Anciens Fossés, Route de Melun et rue de la Gare, **accepte** le prix des travaux pour un montant de 1 425 000 €, **confirme** que suite à ces travaux, la taxe d'assainissement restera inchangée,
- **Approuve et donne un avis favorable** au PLU révisé avec prise en compte du rapport du commissaire enquêteur et observations des Personnes Publiques Associées, tel qu'il sera présenté au prochain conseil communautaire de la Communauté de Communes des 2 Morin,
- **Décide** l'acquisition partielle de la parcelle cadastrée ZD56 à Choisy en Brie (hameau de Villars les Massons), en vue d'y installer une réserve incendie,
- **Autorise** l'association Le Clan d'Ulysse à disposer d'une partie d'un local associatif pour ses séances de répétitions et préparations de spectacles médiévaux. En compensation, l'association assurera, à titre gracieux, un spectacle en plein air ou en salle, en liaison avec son activité (scénettes médiévales, danse, jonglerie, etc...),
- **Demande** à la Communauté de Communes des Deux Morin, de réaliser une étude de fusion avec la Communauté Agglomération Coulommiers Pays de Brie,
- **Décide** la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de première classe à temps non complet, et **fixe** le taux d'avancement de grade à ce poste à 100 %.
- **Décide** le renouvellement de l'abonnement au service Voisins Vigilants pour 1 an.

Le Maire :

- **Evoque** en début de réunion, la carrière de Mme BECHET, secrétaire de mairie à Choisy en Brie, durant 38 ans, récemment disparue.

- **Informe :**
 - De la proposition par la commune de la Ferté Gaucher, de créer un CCAS cantonal,
 - Du récent passage au Tribunal Administratif de l'affaire en cours avec un ancien agent administratif dont le résultat est en attente de délibération,
 - D'une réunion à venir avec le lotisseur du Clos Vannetin,
 - Que, lors des courses cyclistes du 27/05/2018, des amendes ont été dressées par l'association organisatrice, aux participants ne respectant toujours pas les règles de civilité,

Pour copie Conforme
Fait à Choisy en Brie le 31 mai 2018
Alain BEAUFORT, Maire

